



Séance extraordinaire du 12 décembre 2017

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 12 décembre 2017 au lieu ordinaire des séances de ce conseil à la salle des délibérations, sise au 152 rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande à 19 heures.

Assemblée convoquée par Madame Ghislaine Leblanc, secrétaire-trésorière et directrice générale, pour prendre en considération les sujets suivants ; à savoir,

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Taux de taxes foncières et de services
3. Adoption du budget 2018
4. Taux d'intérêt sur taxes passées dues
5. Adoption du règlement # 375 concernant le taux de la taxe générale et des taxes de services
6. Période de question(s)
7. Levée de la séance

Conformément aux dispositions du Code Municipal article 156 et à laquelle séance ont été convoqués par avis signifié les membres du conseil étaient présents :

Les membres du conseil : Mesdames Vanessa Daigle, Solanges Thibault, Dannie Mercier, Messieurs Carl Croteau et Claude Blais, agissent sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Monsieur Rock Côté est absent.

Mme Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Selon l'article 153 du Code Municipal, il est par la présente constaté que l'Avis de Convocation a été dûment signifié, tel que requis par le présent code, à tous les membres du conseil, incluant ceux qui ne seraient pas présents à l'ouverture de la séance.

NO-17-184

**TAUX D'INTÉRÊT SUR
TAXES PASSÉES DUES**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil fixent le taux d'intérêt à quatorze pour cent (14%) par année sur les comptes de taxes passés dus.

ADOPTE

NO-17-185

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 375
CONCERNANT LE TAUX DE LA
TAXE GÉNÉRALE ET DES
TAXES DE SERVICES**

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent le règlement numéro 375, concernant le taux de la taxe générale et des taxes de services.

ADOPTE

NO-17-186

PÉRIODE DE QUESTION(S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres strictement sur le budget 2018.

NO-17-187

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 19 heures 17.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal